



Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine

05/12/2013	CONSEIL D'ADMINISTRATION
19h-20h30	
ICO Paul Papin (Amphithéâtre)	Procès-verbal

COLLEGE 1 : MEMBRES FONDATEURS (10 sièges)		
Centre Hospitalier Universitaire - Angers	Pr. Thierry URBAN, Référent soins palliatifs	✓ Représenté
Centre de soins de suite Saint Claude - Trélazé	Dr Bernard CHATAIGNER	✓ Présent
Clinique Saint Joseph - Trélazé	Mme Fauzia MARTIN BRICK	✗ Excusée
ICO - Paul Papin – Angers	M. Yves DUBOURG, Directeur général adjoint	✓ Présent
Hôpital La Corniche - Chalonnes sur Loire	Mme Pascale MOREAU, Cadre de santé	✓ Présente
Les Récollets – La Tremblaye – Doué la Fontaine	Danièle RACINET, Directrice	✗ Excusée
Les Capucins - Angers	Dr. Marie Pierre OMBREDANE	✗ Excusée
Etablissements de santé Baugeois - Vallée	Mme Marie Christine BEAUFILS, Pharmacien	✓ Présente
Hôpital à domicile Saint Sauveur - Angers	M. Bernard JOUANNAUD, Directeur	✓ Représenté
Clinique de l'Anjou - Angers	Mme Geneviève BAHEU	✓ Présente
COLLEGE 2 : INSTITUTIONS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO SOCIAL (4 sièges)		
EHPAD Sainte Anne - Tiercé	M. Sébastien THALER, Directeur	✓ Présent
Résidence les Acacias - Champigné	Mme Marie-France BRIAND, Infirmière Cadre	✓ Présente
Centre hospitalier - Cholet	M. Pierre VOLLOT, Directeur	✗ Excusé
COLLEGE 3 : professions de santé libérales (4 sièges)		
Pharmacien d'officine	M. Vincent LOUBRIEU	✗ Excusé
Médecin généraliste	M. Marc NOUJAIM	✓ Présent
COLLEGE 4 : MEMBRES ASSOCIES (bénévoles, associations, usagers - 2 sièges)		
Association JALMALV-ADESPA	Mme Nicole FOULETIER	✗ Excusée
Association UFC que choisir	M. Yannick GRELLARD	✓ Représenté

COLLEGE 5 : EMSP			
EMSP Angers	Dr. Philippe HUBAULT	✓	Présent
EMSP Cholet	Dr. Anne-Laure SALIMON	✓	Présente
EMSP Doué la Fontaine	Dr. Jean-Yves CESBRON	✗	Excusé
EMSP Saumur	Dr. Dominique BACHOWICZ	✗	Excusée

Rédacteur : M. Sébastien THALER, secrétaire	Modérateur et Président de l'Association : M. Yves DUBOURG
Pièces jointes	Règlement intérieur version 2013 Bilan de l'atelier du 13 Novembre 2013 Etat d'avancement du plan d'actions

THEME	RELEVÉ DE CONCLUSIONS
1. Approbation du procès – verbal du 09/10/13	Remarques : Aucune - il est donc approuvé à l'unanimité
2. Règlement intérieur de la Casspa	Présentation du règlement intérieur : précise l'organisation du fonctionnement de l'association, les outils stratégiques nécessaires à l'analyse de son activité et plusieurs annexes dont une charte de l'association. Vote à l'unanimité du Règlement Intérieur.
3. Bilan de l'atelier de soins palliatifs du 13/11/13	Atelier sur le site de Doué la fontaine le 13 Novembre, organisé par le Dr. CESBRON ; 18 participants. Thème : EHPAD et HAD, la complémentarité. Participation de différents médecins Coordonnateurs et du directeur de l'HAD d'Anjou Ouest Saumurois (rappel du contexte législatif). Présentation de la CASSPA par Mme FOIN. Présentation de deux cas cliniques et évaluation de cette formation en fin d'atelier. Constat : le temps de l'atelier est trop court pour plusieurs participants. Un compte rendu a été rédigé et sera envoyé aux participants et aux directeurs des établissements. Bilan positif et 95% des participants désirent s'inscrire à d'autres ateliers. Les animateurs furent aussi très positifs de cet atelier et il est demandé de faire ce type d'atelier dans le Segréen et le Choletais. Pourquoi ne pas démultiplier les mêmes ateliers dans différents secteurs ?

<p>4. Etat d'avancement du plan d'actions 2013</p>	<p>21 établissements rencontrés afin de collecter les besoins et les attentes des personnes.</p> <p>Brochure créée et en attente de retour des membres du CA avant d'en faire une diffusion importante.</p> <p>Cette brochure sera envoyée aux médecins généralistes avec le questionnaire « La prise en charge palliative des patients par les médecins généralistes du Maine et Loire ».</p> <p>Veille juridique et informatique régulière avec un transfert des informations dès que possible.</p> <p>Manifestation régionale le 2 Avril 2015 dans le cadre des 10 ans de la Loi LEONETTI avec la participation du Dr LEONETTI.</p> <p>Débat éthique et débat Loi LEONETTI.</p> <p>C'est aussi le rôle de la CASSPA d'informer le grand public tout en restant factuel.</p>
<p>5. Projet de mise en place de stage de pratiques professionnelles entre structures adhérentes</p>	<p>Faire des échanges de professionnels entre structures pour répondre aux attentes exprimées par quelques établissements adhérents et aux objectifs de l'ARS : permettre une mission d'acculturation de la démarche palliative - améliorer l'articulation entre structures et favoriser le décloisonnement entre secteurs sanitaire et médico-social.</p> <p>Mise en place d'une convention tripartite : CASSPA (organisateur) – établissement Accueilleur – établissement Adresseur.</p> <p>Critères « temps » ou critères « de contenu » ?</p> <p>Le contenu pédagogique est libre et fonction des stagiaires et des établissements.</p> <p>Faire un test sur une année afin de finaliser les questions de temps, juridique avant de déployer ce type de stage.</p> <p>Ne faut-il pas faire une collecte de tout ce qui est en place actuellement ?</p>
<p>6. Informations</p>	<p>L'annuaire « des professionnels référents en soins palliatifs 2014 » est en cours de finalisation et sera envoyé à tous les adhérents. Cet annuaire est dans le cadre de la CASSPA 49.</p> <p>Rédaction d'un article pour présenter la CASSPA dans le cadre des journaux internes des structures adhérentes.</p> <p>AG : 3 juin 2014 19h CA : 3 juin 2014 20h30 - 21h15 CA : 21 octobre 2014 19h - 20h30</p>